COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h36
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_28-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2021

Délibération n°28

Date de convocation : le 15/12/21 Date d'affichage : le - 7 JAN. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 22 décembre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - J.BALITOUT - F.DEMAZURE - P.BIEDAL - JM.LHOMME - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - F.JOLY - P.MOZIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.LAHYANI - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - B.LEBEL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - R.CARLIER - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - C.COULON à F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI à JM.LHOMME - P.VAN HAMME à M.MACHAIN - C.VUAROQUEAUX à P.BIEDAL - C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à Y.ROBIN - D.VALISSANT à S.DUPONT - AM.SAUVEZ à D.PIERRE - F.POIDEVIN à Y.BUFFET - E.GOULLEUX à H.DAUCHEZ - A.TOURNEUX à S.LETOT-DURANDE - M.BEAUFRERE à D.VALLIERE - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : F. HARANG - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - C.CHATELAIN - P.CERVI - Y. RUDER - N. DUSSART - J.LECOMTE - C.LAMBERT - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet : Dispositif d'aides aux communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon - Demandes de Fonds de concours.

Rapporteur : Mathieu FRAISE
Secrétaire de séance : Franck DEMAZURE

Exposé :

Vu l'article L 5216.5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L 1111-10 III du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a entériné la reconduction d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans, sur la période du nouveau mandat communautaire (2020 - 2026).

Rappels de ses principaux principes :

- Objet du fonds de concours : participer aux financements d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisitions de matériels, ...). Le fonds ne financera donc pas les dépenses de fonctionnement,
- Montant maximum alloué par commune sur la durée de 6 ans :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h36
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_28-DE

- 79 000 € pour les communes suivantes : Athies sous Laon, Aulnois sous Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Festieux, Laon, Mons en Laonnois,
- 43 000 € pour toutes les autres communes,
- Le fonds de concours intervient à hauteur de 50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue,
- Le montant du fonds ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire,
- La participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet,
- Nombre de dossiers pouvant être déposés par commune sur les 6 ans : 15 dossiers maximum,
- Modalités de paiement de la subvention : en une seule fois à la fin de l'opération sur présentation des factures
- Délai de validité de la subvention : 36 mois

Les dépenses seront prises en compte de façon rétro-active, à compter du 15 juillet 2020 date du Conseil Communautaire mettant en place la nouvelle mandature. La date de la facture fera foi.

Le fonds de concours sera versé au prorata des dépenses réelles hors taxe.

Je vous propose d'individualiser, au titre de ce Fonds de concours les subventions suivantes pour les dossiers ci-dessous :

Dossier n°1 -

Vu la délibération du 8 juin 2021 du Conseil Municipal de SAMOUSSY.

La commune de SAMOUSSY a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de la réalisation d'un point de captage pour les besoins de la défense incendie Allée du Parc.

Le montant total H.T du projet est de 7 150 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	1 430,00 €	20,00 %
Etat (DETR)	4 290,00 €	60,00 %
Commune	1 430,00 €	20,00 %
Total	7 150,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 20 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 1 430 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de SAMOUSSY peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 41 570 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h36
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_28-DE

Dossier n°2 -

Vu la délibération du 16 août 2021 du Conseil Municipal de VESLUD.

La commune de VESLUD a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de travaux d'aménagement de la rue Galliègue (réfection voirie, trottoirs, éléments eaux pluviales).

Le montant total H.T du projet est de 107 666,00 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	32 000,00 €	29,72 %
Conseil Départemental (APV)	43 420,00 €	40,33 %
Commune	32 246,00 €	29,95 %
Total	107 666,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 29,72 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 32 000 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de VESLUD peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 11 000 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°3 -

Vu la délibération du 11 octobre 2021 du Conseil Municipal de VESLUD.

La commune de VESLUD a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre d'acquisition de matériel de voirie (motoculteur, remorque et tondeuse).

Le montant total H.T du projet est de 4 643,54 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	2 300,00 €	49,53 %
Commune	2 343,54, €	50,47 %
Total	4 643,54 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 49,53 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 2 300 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041411 - Biens mobiliers - Matériel - Etudes

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h36
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_28-DE

La commune de VESLUD peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 8 700 € sur son enveloppe de 43 000 € (32 000 € précédemment octroyés - Conseil Communautaire du 22/12/2021)

Dossier n°4 -

Vu la délibération du 18 octobre 2021 du Conseil Municipal de VIVAISE.

La commune de VIVAISE a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de travaux de chauffage de l'église.

Le montant total H.T du projet est de 2 234 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	1 117,00 €	50,00 %
Commune	1 117,00 €	50,00 %
Total	2 234,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 1 117 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations
La commune de VIVAISE peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 41 883 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°5 -

Vu la délibération du 18 octobre 2021 du Conseil Municipal de VIVAISE.

La commune de VIVAISE a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de travaux de remplacement de la toiture de la mairie et la pose de panneaux photovoltaïques.

Le montant total H.T du projet est de 65 136 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	16 284,00 €	25,00 %
Etat (DSIL)	16 284,00 €	25,00 %
Commune	32 568,00 €	50,00 %
Total	65 136,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 25 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 16 284 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de VIVAISE peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 25 599 € sur son enveloppe de 43 000 € (1 117 € précédemment octroyés - Conseil Communautaire du 22/12/2021).

Délibération :
Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré :

1 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 1 430 € à la commune de SAMOUSSY pour l'opération : «Réalisation d'un point de captage pour les besoins de la défense incendie Allée du Parc »
2 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 32 000 € à la commune de VESLUD pour l'opération : «Travaux d'aménagement de la rue Galliègue»,
3 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 2 300 € à la commune de VESLUD pour l'opération : «Acquisition de matériel de voirie (motoculteur, remorque et tondeuse)»,
4 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 1 117 € à la commune de VIVAISE pour l'opération : «Travaux de chauffage de l'église»,
5 - APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 16 284 € à la commune de VIVIASE pour l'opération : «travaux de remplacement de la toiture de la mairie et la pose de panneaux photovoltaïque ».
6 - AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,
7 - PRENDS ACTE que la somme nécessaire sera imputée sur les dépenses d'investissements des crédits inscrits au budget 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 7 JAN. 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 74
Nombre de conseillers présents	: 49
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00

FONDS DE CONCOURS

Récapitulatif par communes lors du Conseil du 22 décembre 2021

Communes	subvention allouée 2014 - 2020	Montant prévisionnel des subventions accordées ou subvention réelle après mandatement		solde
		enveloppe budgétaire 2041412 bâtiments installations	enveloppe budgétaire 2041411 biens mobiliers, matériels, études	
Arrancy	43 000,00 €	1 350,00 €	0,00 €	41 650,00 €
Athies Sous Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Aulnois Sous Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Besny et Loizy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Bièvres	43 000,00 €	9 600,00 €	2 300,00 €	31 100,00 €
Bruyères et Montbérault	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Bucy les Cerny	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Cerny en Laonnois	43 000,00 €	**1 929,50 €**	0,00 €	41 070,50 €
Cerny les Bucy	43 000,00 €	**2 649,75 €**	273,50 €	40 076,75 €
Cessières Suzy	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Chambry	79 000,00 €	79 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chamouille	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Chérêt	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Chivy les Etouvelles	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Clacy et Thierret	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Colligis Crandelain	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Crépy	79 000,00 €		16 166,37 €	62 833,63 €
Eppes	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Etouvelles	43 000,00 €	25 364,00 €	0,00 €	17 636,00 €
Festieux	79 000,00 €	3 305,84 €	0,00 €	75 694,16 €
Laon	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Laniscourt	43 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Laval en Laonnois	43 000,00 €	8 101,06 €	0,00 €	34 898,94 €
Lierval	43 000,00 €	9 517,86 €	416,66 €	33 065,48 €
Martigny Courpierre	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Molinchart	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Mons en Laonnois	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Montchâlons	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Monthenault	43 000,00 €	10 901,91 €	634,83 €	31 463,26 €
Nouvion le Vineux	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Orgeval	43 000,00 €	578,70 €	0,00 €	42 421,30 €
Parfondru	43 000,00 €	20 999,53 €	6 562,50 €	15 437,97 €
Presles et Thierny	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Samoussy	43 000,00 €	1 430,00 €	0,00 €	41 570,00 €
Vaucelles et Beffecourt	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
Veslud	43 000,00 €	32 000,00 €	2 300,00 €	8 700,00 €
Vivaise	43 000,00 €	17 401,00 €	0,00 €	25 599,00 €
Vorges	43 000,00 €		0,00 €	43 000,00 €
total	**1 958 000,00 €**	**249 129,15 €**	**28 653,86 €**	**1 680 216,99 €**
		277 783,01 €		